

DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX DE LA FONDATION NESTLÉ FRANCE Edition 2024

Comment accompagner les Français en situation de vulnérabilité vers l'adoption d'une alimentation plus durable et bonne pour la santé ?

Sommaire

La mission de la Fondation Nestlé France.....	page 1
Le prix de la Fondation Nestlé France.....	page 2
Conditions de participation et organisation du Prix.....	page 3
Dossier de candidature - à compléter par la structure candidate.....	page 5
Gestion des données et informations.....	page 11

La mission de la Fondation Nestlé France

Créée en 2008, la Fondation Nestlé France a déployé pendant 15 ans des actions visant à favoriser les bonnes pratiques alimentaires et lutter contre les inégalités sociales en lien avec l'alimentation. Au regard du contexte inflationniste actuel, l'importance de ce dernier volet s'est renforcée : la **précarité alimentaire** concerne **plus d'un tiers de la population aujourd'hui**, et **41% des 18-24 ans** se déclarent en **insécurité alimentaire sévère**¹.

Consciente de l'accentuation de la précarité alimentaire en France fragilisant de nouveaux profils (notamment les familles et les étudiants) et afin d'accélérer ses engagements et ses actions auprès de ces publics, la Fondation Nestlé France a recentré sa mission en 2023 sur la vulnérabilité alimentaire, avec pour objectif de **donner le goût d'une bonne alimentation, facile à préparer, durable et génératrice de lien social**.

Autour de sa promesse « *Bien manger, c'est partager bien plus qu'un repas* », la Fondation Nestlé France met au cœur de toutes ses actions la volonté de co-construire avec les acteurs de terrain.

La mission définie en 2023 s'articule autour de **deux axes complémentaires** :

1. Soutenir la recherche et le partage d'information utiles aux acteurs de terrain sur le sujet de la précarité alimentaire. C'est dans ce cadre qu'a été lancé en 2023 l'**Observatoire**

¹ Étude de l'Observatoire des vulnérabilités alimentaires (Fondation Nestlé France et C-ways, 2023).

des Vulnérabilités Alimentaires. Les résultats de la première étude quantitative ont été partagés lors d'une conférence de presse et sont disponibles [ici](#).

En parallèle, la Fondation Nestlé France finance **une étude avec la Fondation Croix-Rouge** : « Les défis de l'accueil alimentaire, entre lien social et nutrition », avec des résultats attendus pour 2025.

2. Développer des actions concrètes avec les acteurs de terrain, au-delà des partenariats de **mécénat** déjà engagés, pour répondre à l'enjeu de la vulnérabilité alimentaire de manière encore plus ciblée, et coconstruire un **programme d'actions** pour leurs bénéficiaires. Ainsi est née l'action-phare de la Fondation Nestlé France, **Entraid' Plat Dessert**, une plateforme collaborative. Accessible à tous sur Instagram, TikTok et Facebook, elle contribue à lever les freins du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité alimentaire : s'organiser quand on manque de temps, de matériel de cuisine ou de place, dénicher des idées pour cuisiner avec peu d'ingrédients, faire bon et varié dans un budget contraint... L'objectif étant d'offrir un espace de parole et de partage accessible à tous, avec des astuces et des solutions. En complément de ces contributions, des contenus peuvent être proposés par des influenceurs ou des salariés de Nestlé France, permettant de créer sur les réseaux d'Entraid' Plat Dessert une **nouvelle forme de lien social**.

La Fondation Nestlé France a une gouvernance spécifique avec un Conseil d'Administration ; elle œuvre en totale indépendance vis-à-vis de l'activité marketing et commerciale de Nestlé. Pour en savoir plus sur la Gouvernance de la Fondation Nestlé France : cliquez [ici](#).

Le prix de la Fondation Nestlé France

En novembre 2023, la Fondation Nestlé France publie, en collaboration avec C-Ways, la première étude de son Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires. Cette étude quantitative centrée sur le sujet de l'insécurité alimentaire met en évidence un constat édifiant :

- 37% de la population française se déclare en insécurité alimentaire en 2023 ;
- 1 Français sur 5 déclare avoir déjà eu faim au cours de l'année sans pouvoir manger, faute de moyens financiers ;
- 81% des personnes en situation d'insécurité alimentaire n'ont pas recours à l'aide alimentaire ;
- Près de la moitié d'entre eux (46%) n'a pas ou peu d'appétence pour le « cuisiné soi-même » et souhaite passer le moins de temps possible à cuisiner ;
- 30% des personnes en insécurité ne possèdent pas plus de 2 équipements dans leur cuisine ; 23% n'ont pas de four à micro-ondes et 15% n'ont pas de réfrigérateur.

Des constats qui renforcent la nécessité d'agir auprès de ces populations.

La Fondation Nestlé France crée ce prix pour encourager et soutenir de manière significative les acteurs intervenants au plus près des populations en situation de vulnérabilité alimentaire pour favoriser l'adoption d'une alimentation gourmande, durable et génératrice de lien social.

C'est pourquoi, la Fondation Nestlé France lance un appel à projet pour sélectionner une initiative de terrain innovante qui se verra dotée d'un financement de **50 000€/an pendant 2 ans**.

Elle devra répondre au cahier des charges détaillé dans le dossier de candidature ci-dessous.

Le projet porté par l'entité participante devra avoir comme thématique :

Comment accompagner les Français en situation de vulnérabilité vers l'adoption d'une alimentation plus durable et bonne pour la santé ?

Sous-thématiques : Transition alimentaire & précarité – Alimentation durable - Littérature alimentaire

Cibles : familles avec enfants et/ou étudiants en situation de vulnérabilité alimentaire

Conditions de participation et organisation du Prix

1. Qui peut participer ?

- Associations et organismes à but non lucratif
- Organismes de recherche
- Collectivités locales / territoriales
- Organismes privés, s'ils bénéficient d'un agrément recherche

2. Jury

Constitution du Jury :

- Présidente de la Fondation Nestlé France
- Déléguée générale de la Fondation Nestlé France
- Administrateurs et personnalités qualifiées de la Fondation Nestlé France
- Salariés de Nestlé France
- Experts externes, dans les champs de la précarité alimentaire, de la santé et du lien social

3. Calendrier & processus

Fin-juillet au 30 septembre :

Partage de l'Appel à projet – Envoi des candidatures

Date ouverture des candidatures : fin juillet 2024

Date de clôture des candidatures : 30 septembre 2024

Dossier à envoyer à : fondation@fr.nestle.com

Jusqu'à mi-octobre :

30 septembre : Clôture des dossiers

Présélection des candidatures par la Fondation Nestlé France (5 dossiers retenus, dans la limite des dossiers reçus)

8 novembre :

Vote du Jury : élection du meilleur dossier parmi ceux retenus

Le 26 novembre 2024 :

Remise du prix lors de l'évènement annuel

- Présentation des projets nominés
- Remise du prix
- Discours du lauréat

Pour toute question, contacter : fondation@fr.nestle.com

4. Remarques importantes

Merci de joindre à votre dossier les logos de votre structure (association / organisme / collectivité / entreprise / autre)

Veuillez noter que seules les candidatures soumises en **format digital – word ou pdf - et envoyées par mail à l'adresse fondation@fr.nestle.com** seront prises en compte. Les candidatures remplies à la main et envoyées par courrier postal ne seront pas acceptées.

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le jury statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats et sera souverain pour toute question concernant ce Prix. La responsabilité de la Fondation Nestlé France ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, le Prix devait être modifié ou annulé, y compris après réception des dossiers.

Le fait de participer à ce Prix de la Fondation Nestlé France implique l'acceptation pure et simple, sans discussion, du présent cahier des charges.

à compléter par la structure candidate

Informations sur la structure qui présente le dossier

- Dénomination sociale

- Infos sur le secteur d'activité

- Nom/Prénom du/de la responsable de la structure

- Site web

- Statut du/de la responsable de la structure

- Directeur général
 Président
 Autre : préciser.....

- Adresse postale

- RCS et ville d'enregistrement

- Téléphone

Informations sur la personne en charge de la candidature

- Prénom

- Téléphone

- Nom

- Portable

- Fonction

- Mail

Les conditions de participation

La participation à ce prix doit entrer dans le cadre des activités habituelles de l'organisation ou venir compléter des missions d'intérêt général : Nouveau projet ou Extension spécifique d'un projet lancé, impliquant de nouvelles actions, ou un nouveau public... **Le financement d'un projet déjà en cours n'entre pas dans le cadre de la participation à ce prix.**

- Projet en adéquation avec l'objet de la Fondation Nestlé France et la thématique du Prix.
- Évaluation du projet avec des mesures d'impacts.
- Capacité à changer d'échelle à terme intégrant une vision de la transférabilité du projet.
- Un budget détaillé et un système de financement à présenter avec des garanties de bonne fin
- Un planning (macro à ce stade) opérationnel avec les différentes phases du projet (projet à réaliser et évaluer dans les 2 ans).

I. Intérêt du projet et sa pertinence : contexte, objectifs et publics cibles.

0- Présentation du projet :

- Présentez en détail le projet proposé et son caractère innovant

- Présentez l'entité porteuse du projet, et des exemples de projets réalisés

- Présentez les équipes et ressources de l'organisation porteuse du projet, pressenties pour coordonner et mettre en place le projet (équipe, qualifications/poste actuel, expériences passées...).

1- Pertinence du projet :

- Justifiez la pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés.

- Identifiez précisément le ou les groupes de populations vulnérables touchées par le projet.

- Précisez les particularités ou éléments du contexte local et/ou régional et/ou national qui motivent la conception de votre action.

- Clarifiez les objectifs spécifiques visés.

2- Impacts et bénéfices attendus du projet :

- Expliquez la pertinence du projet et ses bénéfices attendus auprès du ou des public(s) ; l'impact local ou national attendu, à court et à long terme

3- Originalité/caractère innovant du projet :

- Présentez les éléments innovants ou créatifs du projet qui pourraient le distinguer des autres initiatives similaires.

4- Adéquation avec les missions de la Fondation Nestlé France

- En quoi le projet est-il en adéquation avec la **mission** de la Fondation Nestlé France (*donner le goût d'une bonne alimentation, facile à préparer, durable et génératrice de lien social*) et les **principes d'action** portés par cette dernière (*approches fondées sur la prise en compte des attentes et des freins rencontrés par le public cible, plaisir, éducation alimentaire et principes de littératie alimentaire, ...*) ?

II. Viabilité du projet :

1- Méthodologie et plannings

- Décrivez l'approche méthodologique et les stratégies envisagées pour atteindre les objectifs du projet

- Présentez le planning prévisionnel du projet et le calendrier relatif à ses étapes clés (projet à réaliser et évaluer dans les 2 ans).

2- Faisabilité technique

- Décrivez la faisabilité technique

3- Risques et mesures d'atténuation

- Identifiez les principaux risques potentiels/difficultés liés à la mise en œuvre du projet et des mesures prévues pour les atténuer.

4- Budget provisionnel

- Présentez un budget comprenant les coûts généraux estimés ainsi que les sources de financement prévues.

5- Relais, parties prenantes et partenariats

- Identifiez les relais potentiels à mobiliser

- Identifiez les partenaires potentiels et justifiez de leur collaboration

6- Évaluation et suivi

- Décrivez les méthodes d'évaluation : critères d'évaluation et indicateurs clefs pour mesurer l'impact du projet

III. Durabilité du projet :

1- Reproductibilité et changement d'échelle :

- Détaillez les mesures envisagées pour assurer la continuité du projet à moyen terme

- Exposez la capacité à piloter un passage à l'échelle si le projet est concluant

2- Valorisation, communication et sensibilisation

- Présentez les stratégies prévues pour la communication et la sensibilisation autour du projet, ainsi que pour l'implication des parties prenantes.
NB : il sera demandé aux candidats de produire à la fin du projet, 1 rapport final expliquant le projet et ses résultats.

Gestion des données et informations

Les informations et coordonnées relatives à la personne en charge de la candidature

La Fondation Nestlé traite vos données dans le but d'étudier votre demande. Les données ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord de votre part.

Elles seront conservées pendant 2 ans après votre candidature, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir nos newsletters pour lesquelles les données seront conservées pendant 24 mois après leur dernier contact avec la Fondation Nestlé France. Vos données pourront être transmises à l'agence LinkUp, prestataire de la Fondation, ainsi qu'aux membres du jury, pour la gestion de l'évènement.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations vous concernant, ainsi que de définir des directives post-mortem, que vous pouvez exercer en écrivant à Nestlé France – Service Consommateurs – 34-40, rue Guynemer – 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec notre société, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelle](#) ».

Toutes informations et coordonnées relative à la personne en charge de la candidature seront confidentielles, non divulguées, non publiées et non vendues ; Seuls LinkUp, la Fondation Nestlé France, coorganisateur du prix de la Fondation Nestlé France et les membres du jury y auront accès.

- J'accepte que les informations et coordonnées relative à la personne en charge de la candidature soient intégrées à la base de données de la Fondation Nestlé France

- J'accepte de recevoir la Newsletter Fondation Nestlé France

Les informations et détails donnés relatives à l'organisme postulant.

Toutes informations et détails donnés seront confidentiels, non divulgués, non publiés et non vendus ; Seuls la Fondation Nestlé France, organisatrice du Prix de la Fondation Nestlé France et les membres du jury y auront accès pour sélectionner les nominés et les lauréats.

Le logo de la structure et les différentes parties renseignées relatives à la description du projet dans le dossier de candidature pourront être utilisées par La Fondation Nestlé France, LinkUp et Nestlé dans le cadre de toute communication publique interne et externe, notamment :

communiqué de presse, réseaux sociaux, sites internet et autres supports média dans le cas où la candidature est retenue et le cas échéant comme lauréat. Ces informations pourront être communiquées pendant trois (3) ans afin de pouvoir alimenter les phases d'appel à candidatures et d'appel à partenaires pour les éditions suivantes.

- J'accepte que Le logo de la structure et les différentes parties relatives à la présentation du projet dans le dossier de candidature soient non confidentielles, divulguées, publiées et utilisées à des fins de communication sur une durée de 3 ans (2025 à 2027) dans le cas où la candidature est retenue comme nominé et/ou lauréat en 2024.

Droit à l'image

Dans le cadre du Prix de la Fondation Nestlé France, des captations image et/ou vidéo auront lieu lors de la remise du Prix. La Fondation Nestlé France se chargera d'assurer la cession de droit à l'image de chaque participant.

J'accepte de concourir au Prix de la Fondation Nestlé France, aux conditions énoncées dans le document « dossier de candidature »

Date

Nom / signature

REGLEMENT – PRIX DE LA FONDATION NESTLE FRANCE

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR – DATES – ADRESSE DU CONCOURS

La Fondation d'entreprise Nestlé France ayant son siège social au 27-33 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 918 574 195 (ci-après dénommée la « Fondation ») organise du 31 juillet au 30 septembre 2024 (minuit) un concours PRIX DE LA FONDATION NESTLE FRANCE (ci-après dénommé le « Concours »).

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert aux structures suivantes :

- Associations et organismes à but non lucratif ;
- Organismes de recherche ;
- Collectivités locales / territoriales ; et
- Organismes privés, à la condition qu'ils bénéficient d'un agrément de recherche.

La participation à ce Concours doit entrer dans le cadre des activités habituelles de l'organisation ou venir compléter des missions d'intérêt général, à savoir un nouveau projet ou une extension spécifique d'un projet lancé, impliquant de nouvelles actions, ou un nouveau public. Le financement d'un projet déjà en cours n'entre pas dans le cadre de la participation à ce Concours.

ARTICLE 3 – ANNONCE DU CONCOURS

Ce Concours est annoncé sur le(s) support(s) suivant(s) :

Le site internet de la Fondation Nestlé France : [Prix Fondation Nestlé France | Nestlé \(nestle.fr\)](https://www.nestle.fr/prix-fondation-nestle-france)

Le LinkedIn Nestlé : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7224436860146655234>

ARTICLE 4 – PRIX MIS EN JEU

La somme totale distribuée par le jury pour ce Concours est de 50.000€ par an, pendant une durée de deux ans, soit un montant total de 100.000€.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

5.1

Le Concours consiste à proposer un projet ayant comme thématique (ci-après le « Projet ») : *Comment accompagner les Français en situation de vulnérabilité vers l'adoption d'une alimentation plus durable et bonne pour la santé ?*

Le Projet comporte les sous-thématiques suivantes : *Transition alimentaire & précarité, alimentation durable et littératie alimentaire.*

Le Projet doit cibler les familles avec enfants et/ou étudiants en situation de vulnérabilité.

Pour participer au Concours, le participant doit :

- Se connecter sur le site internet de la Fondation du 31 juillet au 30 septembre 2024 (minuit).
- Télécharger le dossier de candidature et le compléter.
- Joindre au dossier de candidature les logos de l'association, l'organisme, la collectivité ou l'entreprise,
- Le renvoyer complété exclusivement par mail (fondation@fr.nestle.com), en format digital (word ou pdf). Tout dossier de candidature rempli à la main et envoyé par courrier postal ne sera pas accepté, ainsi que tout dossier reçu après cette date.

Les documents pourront être téléchargés sur le site Fondation Nestlé France : [Bien manger, c'est partager bien plus qu'un repas | Fondation Nestlé \(nestle.fr\)](#) et plus précisément sur la page dédiée au prix de la Fondation Nestlé France <https://www.nestle.fr/prix-fondation-nestle-france>

5.2

Toute inscription, incomplète, frauduleuse, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Fondation se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

ARTICLE 6 – CONTENU ET CARACTERE DU DOSSIER

Les dossiers doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Être conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Ne pas démontrer des signes de violence ni être à caractère vulgaire ;
- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers (vie privée, droits de propriété intellectuelle tel que droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image...) et notamment ne pas représenter des éléments soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle ;
- Être conforme à la réglementation et à la législation en vigueur - Ne pas porter atteinte à l'image de la Fondation.

Le participant reconnaît être titulaire des droits afférents au dossier.

Le participant est dûment informé qu'il est responsable de toutes les réclamations d'un tiers trouvant leur source dans son dossier, et ce quelle que soit la nature du grief invoqué et garantie la Fondation de toutes réclamations trouvant leur source dans son dossier.

La Fondation se réserve la possibilité de refuser ou annuler toute participation dont le dossier fait l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS.

Le gagnant sera élu par un jury conformément au dossier de candidature.

La délibération du jury aura lieu le 8 novembre 2024.

Les candidatures seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

- Projet en adéquation avec l'objet de la Fondation et la thématique du prix ;
- Évaluation du projet avec des mesures d'impacts ;

- Capacité à changer d'échelle à terme intégrant une vision de la transférabilité du projet ;
- Un budget détaillé et un système de financement à présenter avec des garanties de bonne fin ;
- Un planning (macro à ce stade) opérationnel avec les différentes phases du projet (projet à réaliser et évaluer dans les 2 ans).

Le jury sera particulièrement attentif aux initiatives inspirantes intégrant une dimension d' « éducation alimentaire » à destination du public cible.

ARTICLE 8 – MODALITES D'OBTENTION DU PRIX

Le participant qui a été désigné comme gagnant par le jury sera averti par la Fondation par téléphone à la suite de la délibération du jury.

La Fondation fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurerait injoignable jusqu'au 18 novembre 2024, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son prix.

A l'issue de la sélection par le jury, la structure lauréate et la Fondation signeront un contrat actant la décision de financement afin d'établir les modalités de financement et de réalisation du projet lauréat.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

9.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Fondation se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site internet de la Fondation jusqu'au 1^{er} décembre 2024.

ARTICLE 10 - ANNULATION / MODIFICATION DU CONCOURS

La Fondation se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

ARTICLE 11 - CONTESTATION ET RECLAMATION

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le jury statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats et sera souverain pour toute question concernant ce Concours. La responsabilité de la Fondation ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, le Concours devait être modifié ou annulé, y compris après réception des dossiers.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Fondation ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours.

La Fondation mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Concours.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Concours et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Fondation dans le cadre du Concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à La Fondation Nestlé France au 27-33 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE

Ce Concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.